

14) COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025 – EXAMEN ET VOTE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Considérant que Mme Sandrine PRUD'HOMME a été élue pour présider la séance ;

Considérant que l'arrêté des comptes du Budget Principal de la Ville est constitué par le vote du compte administratif, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné ;

Considérant que l'exécution budgétaire 2025, en section de fonctionnement, est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	31 871 639,72 €
Recettes de fonctionnement :	39 685 333,38 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025 de 7 813 693,66 € ;

Considérant que l'exécution budgétaire 2025, en section d'investissement, est arrêté comme suit :

Dépenses d'investissement :	17 725 423,86 €
Recettes d'investissement :	13 519 544,61 €

Restes à réaliser 2025 :

Dépenses :	1 638 167,30 €
Recettes :	484 246,43 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025 de – 4 205 879,25 € auquel s'ajoute un différentiel de RAR 2025 de – 1 153 920,87 € ;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2025 du Budget Principal de la Ville de Bruay-La-Buissière ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose à cette demande ;

Mme Sandrine PRUD'HOMME ayant été élue pour présider la séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver le compte administratif 2025 du Budget Principal de la Ville de Bruay-La-Buissière, dont les résultats sont les suivants :

- Section de fonctionnement :
 - o Résultat de clôture de l'exercice 2025 = 7 813 693,66 € ;

- Section d'investissement :
 - o Résultat de clôture de l'exercice 2025 = - 4 205 879,25 €
 - o Différentiel de restes à réaliser de l'exercice 2025 = - 1 153 920,87 €.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62 039, 59014 LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le **20 AVR. 2026** et de sa publication le **20 AVR. 2026** conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et R.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour une durée ne pouvant être inférieure à 2 mois.

Pour extrait certifié conforme au Registre

Bruay-La-Buissière, le 09 avril 2026

La Présidente séance
L'Adjointe au Maire


Sandrine PRUD'HOMME




Ludovic PAJOT

Le Secrétaire de séance


Clément HUCHETTE

Département
Du
Pas-de-Calais

Arrondissement
de
BETHUNE

Canton
de
BRUAY-LA-BUISSIÈRE

VILLE DE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,

Le neuf avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, Place Henri Cadot à BRUAY-LA-BUISSIÈRE en séance publique, sous la Présidence de **Madame Sandrine PRUD'HOMME**,

Etaient, en outre, présents :

Ludovic PAJOT, Emilie BOMMART, Clément HUCHETTE, Laurie TOURBIER, Marcel BOQUILLON, Blandine MALADRY, Bruno ROUSSEL, Lydie SURELLE, Arnaud GAMOT, Jean-François BOUVRY, Chantal CAROUGE, Éric MAJCHROWICZ, Renée LEJOSNE, Stéphane VERNE, Cassandra CHABRIER, Valérie LANGLIN, Frédéric LOUCHART, Laurence GUILLUY, Christian OPRYCH, Maryse COQUELLE, Marie-Thérèse VANDENBUSSCHE, Claude PLAYOULT, Sabrina ROBAIL, Baptiste NORKIEWICZ, Danièle GUILLUY, Francis PARENTY, Dalila DEWEVRE, Manuel PICOT, Caroline KUBIK, Samuel COURTIN, Cathy PARISSEAUX, Simon ROBERT.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Thierry FRAPPÉ, Henri GAQUERE.

M. Clément HUCHETTE est élu secrétaire de séance.

Date de la convocation

Le 03 avril 2026

Date d'affichage

Le 03 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 35

Présents : 33

Votants : 34